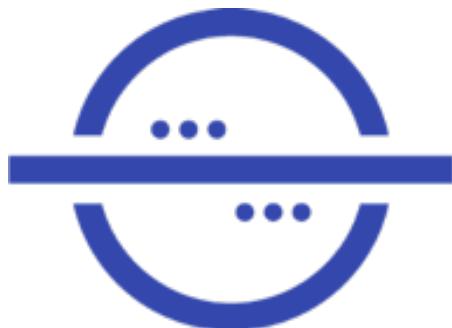


CHARTE D'ACHAT RESPONSABLE



G R O U P E
SATURNE
Un univers de propreté



**SATURNE
SERVICES**
Un univers de propreté



NETTOYAGE
2001
Un univers de propreté



**CLEAN
MULTISERVICES**
Un univers de propreté



**CLAIR & NET
SERVICES**
Un univers de propreté



**SOCIETE
EGNBB**
Un univers de propreté



ELTIC INVEST

VALEURS ET ENGAGEMENTS

Réactivité – Fiabilité - Responsabilité – Partage – Éthique - Proximité



Voici les valeurs qui guident le Groupe Saturne Services au quotidien et accompagnent chacune de nos décisions.

Parce que nous souhaitons qu'elles s'inscrivent de manière concrète, pérenne et quantifiable, au service d'une économie saine et juste, nous sommes engagés dans une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Aujourd'hui, nous souhaitons intégrer pleinement l'ensemble de nos partenaires et fournisseurs à cette recherche continue d'amélioration.

C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux de vous proposer notre Charte des Achats Responsables qui, je l'espère, sera la base de relations commerciales toujours plus solides, mais aussi humainement et écologiquement responsables, pour le bien de tous.

*Christophe Freval
Président de Saturne Services*



NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

4 axes principaux :

Améliorer les actes d'achats :

- Introduire des critères de performance environnementale et sociale dans le choix de nos fournisseurs, de nos produits et de nos services,
- Effectuer des achats solidaires auprès de travailleurs en situation de handicap ou éloignés de l'emploi, notamment auprès d'EA ou d'ESAT.

Privilégier les relations de confiance avec nos fournisseurs et sous-traitants

- Entretenir des relations durables et équilibrées,
- Veiller au respect du délai règlement des factures.

Contribuer à la vitalité de notre territoire

- Consolider notre implantation dans le tissu économique local en privilégiant des partenariats avec des fournisseurs français voire régionaux,
- Favoriser l'embauche de proximité afin de contribuer au dynamisme de l'emploi en Ile de France et de limiter les coûts et l'impact des transports y afférents,
- Privilégier la recherche de partenaires commerciaux locaux,
- Soutenir et encourager les initiatives sportives, culturelles et entrepreneuriales locales.

Piloter rigoureusement la démarche

- Effectuer un suivi régulier pour quantifier le résultat des actions menées,
- Utiliser le tableau de bord pour déterminer les prochaines étapes du plan d'amélioration.



CHARTE D'ENGAGEMENTS POUR DEVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES

La présente charte formalise la démarche que nous souhaitons mener en collaboration avec nos fournisseurs et partenaires. Elle clarifie nos attentes et précise les engagements qui sont les nôtres tout au long de la chaîne d'achats et approvisionnements.

Cette Charte s'inscrit dans la durée et son respect constituera pour nous un critère de choix dans nos relations d'affaires au même titre que les critères de qualité, de coût, de service, d'innovation ou de maîtrise des risques.

Nous souhaitons que nos collaborateurs et partenaires commerciaux puissent s'approprier cette démarche dans une volonté conjointe d'amélioration.

Un **achat responsable** répond à un besoin en intégrant, en plus de la dimension économique, une dimension sociale et environnementale.

Il prend en compte ces impacts dès la conception du produit ou du service, puis lors de sa production, de son utilisation et jusqu'à sa fin de vie. Il s'inscrit dans une optique de durabilité et de maîtrise du coût global.

La performance économique **ne doit se faire ni au détriment des fournisseurs, ni au détriment des clients**. En ce sens, les critères RSE sont un outil de progrès mutuel permettant de gagner des marchés en proposant une offre « mieux-disante ».

I. Fonder la relation client-fournisseur sur le respect mutuel

La qualité de la relation client-fournisseur est le résultat d'un partenariat se construisant par l'écoute, le dialogue et le respect des engagements de chacun.

Pour se révéler mutuellement profitable, cette relation doit être durable et équilibrée :

- en communiquant sur sa politique d'achat/son offre commerciale avec le plus de transparence possible,
- en respectant les délais de paiement/de livraison fixés contractuellement,
- en coopérant sur le long terme pour construire une maîtrise bilatérale des enjeux,
- en privilégiant la négociation pour résoudre les litiges commerciaux,
- en tirant les enseignements des insuffisances pour construire un plan d'amélioration



2. Intégrer la problématique environnementale

Nous sommes très attachés à la maîtrise des impacts de nos activités sur toute la chaîne de valeur pour que notre développement se fasse dans le respect et la préservation de l'environnement.

Pour gérer nos activités réciproques d'une manière écologiquement rationnelle, il convient donc de mettre en œuvre des mesures concrètes sur l'ensemble du cycle de vie des produits :

- en assurant la traçabilité des origines des matériaux et composants,
- en optimisant l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières)
- en mettant en œuvre toutes formes de réutilisation (produits rechargeables, réutilisables et réparables),
- en maîtrisant les impacts sur la biodiversité,
- en améliorant l'efficacité énergétique,
- en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- en optimisant la durée de vie des équipements,
- en favorisant la recyclabilité (présence de composant recyclé ; produit final recyclable),
- en maîtrisant les émissions et rejets associés aux activités dans l'air, l'eau, la terre,
- en limitant au maximum la production de déchets,
- en optimisant le transport pour diminuer les nuisances qui lui sont liées (émissions de gaz à effet de serre, pollution, bruit, etc.)
- en prenant en compte la gestion de la fin de vie (reprise possible du matériel vétuste lors du renouvellement, valorisation des déchets).

3. Veiller à se conformer à la réglementation et aux normes en vigueur

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils assurent la santé et la sécurité de leurs employés et qu'ils mettent en place une démarche de progrès continu visant à prévenir les risques professionnels et à améliorer les conditions de travail.

Ainsi, les lois en vigueur en matière de salaire minimum, de temps de travail et de repos doivent impérativement être respectées.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables au(x) territoire(s) où ils réalisent leurs activités et qu'ils exercent leur devoir de vigilance à l'égard de leurs propres fournisseurs.

Sur toute la chaîne de valeur, les droits de l'Homme tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) doivent être respectés.

Sont absolument proscrits, même si la législation locale applicable l'autorise, tout recours au travail forcé, au travail des enfants ou au travail dissimulé, de manière directe ou par l'intermédiaire de sous-traitants.

Toute forme de discrimination ou de harcèlement est naturellement prohibée.



4. Contribuer à la responsabilité territoriale de l'entreprise

Nous privilégiions résolument le choix de fournisseurs et prestataires de proximité afin de participer activement au maintien de l'activité économique sur notre territoire et aux emplois qui en découlent.

Nous souhaitons que nos fournisseurs et sous-traitants participent également à cette démarche en la déployant dans leur propre sphère d'influence :

- en valorisant la proximité,
- en encourageant le recrutement de personnes n'ayant pas un accès à l'emploi facilité pour cause de handicap ou par manque de qualification,
- en favorisant le développement de fournisseurs désireux de s'engager eux aussi dans la voie de la RSE.

5. Être irréprochable dans toutes les relations d'affaires

Les pratiques commerciales déloyales sont incompatibles avec nos valeurs et notre image.

Nous exigeons que toutes les propositions commerciales qui nous sont faites soient transparentes et s'adossent exclusivement sur l'expertise métier et la qualité des prestations.

Les fournisseurs veilleront à conduire leurs activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité. Ils s'interdiront :

- toute forme de corruption active ou passive dans les transactions commerciales,
- de profiter ou de faire profiter d'une situation de conflit d'intérêts,
- d'exploiter une situation de dépendance économique,
- d'adopter un comportement anticoncurrentiel,
- de participer à des opérations de blanchiment d'argent.

En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance. Les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires doivent être signalés à la hiérarchie et leur valeur ne pas excéder 50 €.



6. Apprécier le coût total des achats

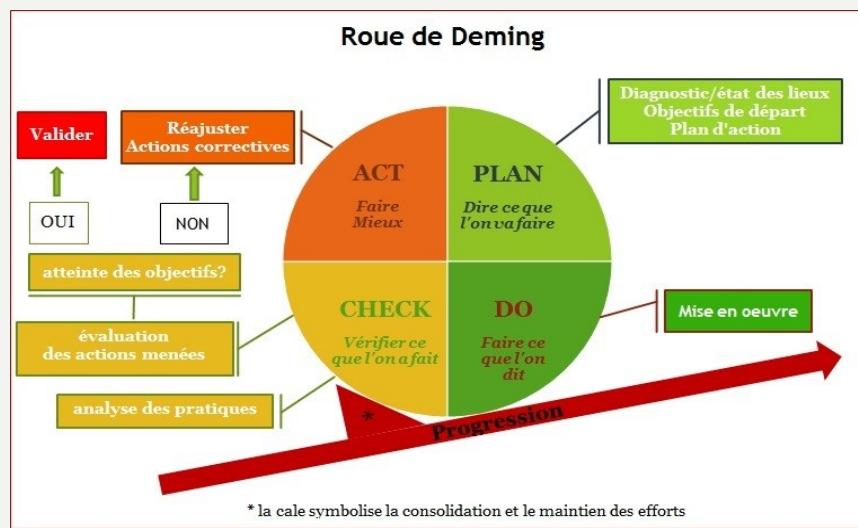
Pour apprécier la compétitivité entre des offres de différentes provenances, nous nous attacherons autant que faire se peut à prendre en compte l'ensemble des composantes du coût. La comparaison du seul prix du bien ou du service ne se fera pas sans intégrer l'ensemble des coûts complémentaires comme :

- Les coûts logistiques associés (transport, stockage...),
- Le temps de formation et d'acquisition des compétences,
- Les coûts en après-vente à services rendus équivalents.

7. Piloter efficacement les achats responsables

Afin de démontrer le respect des engagements et d'évaluer de manière objective les résultats des actions entreprises, les fournisseurs s'engagent à fournir, dans les meilleurs délais, tout document ou état permettant :

- de quantifier les résultats obtenus et de les comparer d'une année sur l'autre
- de valoriser les bonnes pratiques,
- de différencier les fournisseurs lors des consultations achats,
- d'apporter des éléments factuels pour communiquer.



SIGNATURE ET ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS



Les signataires de cette Charte manifestent leur volonté de mettre en œuvre, de façon progressive mais concrète les bonnes pratiques décrites ci-dessus.

Cette démarche ne requiert ni gros investissements ou moyens, mais juste la participation active de tous les acteurs de l'entreprise.

Les signataires s'engagent à communiquer en toute transparence sur l'amélioration continue de leur performance RSE dans un cadre de confiance et d'échange réciproque favorable à l'amélioration de chacun.

SIGNATURE et IDENTIFICATION du FOURNISSEUR

Ajouter la mention manuscrite « Bon pour engagement »

Date :

Nom & titre du représentant :

Nom de l'entreprise :

Signature et cachet de l'entreprise :